



futuroscope

Rapport du bilan d'émissions de GES – Année 2019

Parc du Futuroscope

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Société du Parc du Futuroscope

Code NAF : 9321Z (Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes)

Code SIREN : 444 030 902

Code SIRET : 444 030 902 00019

Adresse : BP 2000 - 86130 Jaunay-Marigny

Nombre de salariés : 783 salariés équivalent temps plein sur la période étudiée.

Description sommaire de l'activité : Parc d'attractions et de spectacles

Description des périmètres organisationnels retenus (catégories/postes/sources) :

Le périmètre intégré à ce bilan d'émissions de gaz à effet de serre correspond au périmètre du parc du Futuroscope et toutes les installations et bâtiments qu'il contient, ainsi que l'Hôtel du Futuroscope que la Société du Parc du Futuroscope exploite.

Les émissions ici présentées sont celles intégrant les émissions directes (produites par les sources fixes et mobiles) ainsi que les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur).

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Ce bilan d'émissions de gaz à effet de serre a été effectué au cours de l'année 2019. Il s'agit de la troisième fois qu'un tel bilan est réalisé concernant les activités du parc. L'année de référence pour comptabiliser les émissions est l'exercice 2018-2019 (du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019). Ce découpage suit la logique de pilotage fiscal de l'entreprise et permet une mise à jour récente des données.

3. Méthodologie

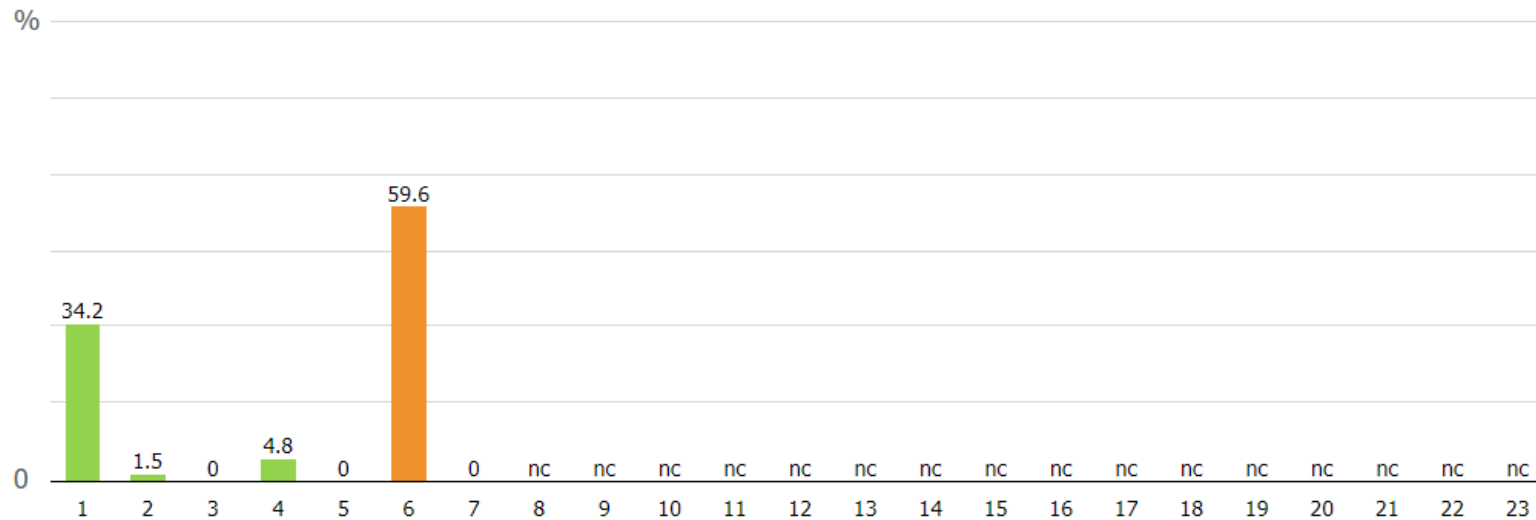
Les émissions ont été calculées grâce à l'outil Bilan Carbone® version 7.3.02.

Les émissions intégrées dans les émissions directes et indirectes associées à l'énergie (cf. tableau récapitulatif page suivante) sont issues des postes suivants :

- Les émissions directes des sources fixes de combustion : la consommation de gaz naturel du parc pour le chauffage et la cuisson dans les restaurants
- Les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique utilisés par le service commercial, les services d'exploitation et techniques.
- Les émissions directes fugitives : les recharges en fluides frigorigènes effectuées durant la période (R404a, R407c, R407f, R410a, R134a et R449a).
- Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité : la consommation d'électricité pour les activités du parc et de l'hôtel auxquelles s'additionnent les pertes en ligne.

Les autres émissions indirectes de GES ne sont pas comptabilisées dans cette synthèse, ces postes font l'objet de mises à jour ponctuelles pour répondre à des besoins internes de pilotage pour la démarche RSE du parc.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	3619	10	43	0	3672	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	77	0	1	78	156	4
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	515.5	0	0	0.2	515.7	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)						
	Sous total			4211.5	10	44	78.2	4343.7
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	6403	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0
	Sous total			0	0	0	0	6403
Total							10746.7	



nc = non communiqué

Scope 1

1. Emissions directes des sources fixes de combustion
2. Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
3. Emissions directes des procédés hors énergie
4. Emissions directes fugitives
5. Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

Scope 2

6. Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
7. Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Scope 3 calculé

Scope 3 non calculé

8. Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »
9. Achats de produits ou services
10. Immobilisations de biens
11. Déchets
12. Transport de marchandise amont
13. Déplacements professionnels
14. Actifs en leasing amont
15. Investissements
16. Transport de visiteurs et de clients
17. Transport de marchandise aval
18. Utilisation des produits vendus
19. Fin de vie des produits vendus
20. Franchise aval
21. Leasing aval
22. Déplacements domicile travail
23. Autres émissions indirectes

4. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les éléments calculés dans le tableau de la page précédente font part d'incertitudes sur les émissions qui sont construites de deux manières :

- Les incertitudes établies au préalable dans l'outil sur les facteurs d'émissions ainsi que les pertes en ligne pour la fourniture d'électricité ;
- Les incertitudes liées aux données complétées pour nos activités.

Concernant ces dernières, elles ont été appréciées de la façon suivante :

- Pour les sources fixes de combustion : le calcul de la consommation de gaz naturel est basé sur la quantité facturée au cours de l'année, ce qui est une donnée très fiable de fonctionnement (consolidée par un audit dans le cadre du reporting annuel extra-financier). Aucun pourcentage d'incertitude n'a donc été ajouté aux données, en dehors de l'incertitude déjà basée sur les facteurs d'émissions correspondant. Seule, la consommation annuelle de liquide inflammable pour faire les effets de flammes sur l'un des lacs du parc a été intégrée avec une incertitude de 10% liée au fait que cette consommation a été assimilée au facteur du kérosène, le liquide inflammable étant un dérivé pétrolier.
- Pour les sources mobiles à moteur thermique : il s'agit du kilométrage effectué par les véhicules dont l'usage est directement lié à l'activité du parc. L'incertitude de 10% intégrée ici correspond aux conversions des données (financières ou kilométrages) pour figurer en litres.
- Pour les émissions directes fugitives : le calcul de la consommation de fluides frigorigènes est basé sur la quantité commandée au cours de l'année, ce qui est une donnée très fiable de fonctionnement. Aucun pourcentage d'incertitude n'a donc été ajouté aux données, en dehors de l'incertitude déjà basée sur les facteurs d'émissions correspondant.
- Pour la consommation d'électricité : le calcul de la consommation d'électricité est basé sur la quantité facturée au cours de l'année, ce qui est une donnée très fiable de fonctionnement (consolidée par un audit dans le cadre du reporting annuel extra-financier). Aucun pourcentage d'incertitude n'a donc été ajouté aux données, en dehors de l'incertitude déjà basée sur les facteurs d'émissions correspondant.

5. Le plan d'actions

Le volume de réduction attendu pour les scopes 1 et 2 est de 400.0 tCO₂e

SCOPE 1 : Le pilotage énergétique du site fait l'objet d'un système de management certifié ISO 50001 depuis le mois de janvier 2019. L'ensemble des actions menées visent à atteindre les objectifs fixés de 20% de réduction des consommations en énergie. Pour se faire, dans la suite des actions menées par le passé, la politique d'investissement intègre systématiquement des critères de performance énergétique dans l'acquisition de nouveau matériel. De plus, les installations liées notamment au CVC font l'objet d'un plan de renouvellement et de modernisation pluriannuel pour optimiser aussi leurs usages.

Un programme spécifique d'actions de performance énergétique pluriannuel est également établi, basé sur des audits énergétiques des bâtiments du site et sur l'analyse d'un bureau d'études énergétiques. La sensibilisation du personnel est notamment animée au sein du système de management. L'évolution des gaz frigorigènes au sein des installations de froid sont aussi impactantes sur les émissions de GES.

SCOPE 2 : En complément des actions décrites pour le scope 1 et qui concernent aussi le scope 2, il est à noter que le contrat d'achat d'électricité conclu à partir de janvier 2020 permettra de baser la fourniture d'électricité de l'ensemble du site à 100% sur des énergies renouvelables.

Un plan de comptage est aussi déployé depuis plusieurs années, a encore été affiné et complété par la pose de nouveaux sous-compteurs ou le remplacement de certains. Dans la logique de la

démarche liée à l'ISO 50 001, l'évolution de la structure de comptage va évoluer sur les nouveaux projets, permettant un suivi par usage énergétique et non plus uniquement par flux.

6. Mise à disposition du bilan d'émissions de GES

Conformément à la réglementation, ce présent document sera publié avant le 31 décembre 2019 (pour une durée d'au moins un mois) sur le site Internet :

<http://www.futuroscope.com/informations-legales>

Par ailleurs, la personne responsable du bilan d'émissions de GES est :

Responsable du suivi : Christine DE SAMIE

Fonction : Responsable Communication et Environnement

Adresse : Parc du Futuroscope, Jaunay-Clan - 86130 Jaunay-Marigny

Mail : cdesamie@futuroscope.fr